

Prévenir la consommation de substances psychoactives en milieu de travail

Actions AISMT 13

Docteur Anne PETITJEAN

**Société de Médecine du Travail
Mardi 22 novembre 2016**

CADRE JURIDIQUE DE L'ACTION DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL

- Les décrets de 2012 en application de la loi de 2011 ont réorganisé la médecine du travail
- L'Art L.4622-2 : Les services de santé au travail..
 - 2° conseillent les employeurs, les travailleurs, et leur représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin ... de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail...
 - 3° assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur état de santé au travail...
 - 4° participent...à la veille sanitaire

LE GROUPE POMPIDOU EN 2012

au sein du conseil de l'Europe

Présidé par le président de la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Toxicomanies), il publie un «cadre de référence» sur les politiques de lutte contre les toxicomanies

Les experts européens relèvent que l'augmentation des consommations addictives en entreprise ...peut aussi être la conséquence de facteurs professionnels.. La prévention des conduites addictives devrait être intégrée aux processus d'analyse des risques professionnels

LA MILDT

Dans sa lettre de février 2012 elle relevait que les addictions en milieu de travail sont au croisement des enjeux de santé au travail, de santé publique et de libertés publiques ou individuelles

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et toxicomanies un **guide** a été élaboré et publié pour aider les entreprises à appréhender ces situations; Les principaux éléments doivent permettre « de faire une action préventive » ... « en lien avec le service de santé au travail »

PLAN GOUVERNEMENT DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES 2013-2017

Objectif 4 : Prévenir dans le monde du travail:

Certains métiers ou milieux professionnels sont associés au développement de conduites addictives ; Il convient de faire du monde du travail un lieu de prévention et de repérage

° mise en place de politiques de prévention

Dont : formation au RPIB(Repérage Précoce et Intervention Brève) pour les médecins

° amélioration de la connaissance des effets sur la sécurité et la santé au travail (faire enquêtes de consommation par questionnaires)

Projet de service de l'AIMT13

Elaboré par la commission médico-technique

Constitué sur la base d'une analyse des besoins des entreprises adhérentes et de leurs salariés en matière de « prévention des risques professionnels » et de « Santé au travail »

Il définit 12 actions prioritaires sur la période 2014-2017

Chaque action est pilotée par un ou des référents qui ont été formés début 2014 à la conduite d'un projet

FICHE ACTION
PREVENIR LA CONSOMMATION
D'ALCOOL ET DE DROGUES
EN MILIEU DE TRAVAIL

° Objectifs de l'action :

Une meilleure prise en compte de la problématique « addiction » par les employeurs

Une participation à la prise en charge et au suivi des salariés en difficulté avec leurs consommations

° Création d'un groupe de travail début 2014

° Récupération de ce qui était fait déjà individuellement

° Etablissement de nos documents durant l'année

Les éléments de la Fiche Action

- 1 : Informer , sensibiliser les employeurs et les salariés sur les consommations à risques,
Sensibilisations collectives , sensibilisations intra-entreprises « salariés », distribution de documents
- 2 : Conseiller les employeurs en matière de prévention des addictions
- 3 : Conseil individuel lors des consultations
- 4 : Appui-conseil aux médecins du service

GROUPE DE TRAVAIL

- Référents de la Fiche Action :
Anne PETITJEAN – Magali CHEVASSU
(médecin) (psychologue)
- Membres : 9
 - 4 médecins : Martine MACULET- SIMON,
Anne MENUT , Elisabeth PEREZ , Emma PORTAL
 - 1 IPRP:Chantal BERTIN référente FA risque routier
 - 1 psychologue , 1 AST, 1 infirmière, 1 assistante
administrative

(pluridisciplinarité respectée)

REUNIONS DE TRAVAIL

- Un temps difficile à évaluer pour la conception, rédaction, mise en forme des différents documents, leur envoi, impliquant plusieurs personnes
- Certains existaient, d'autres ont été créés, refaits, adaptés
- Réunions du groupe pour améliorer – valider les documents

DOCUMENTS A TROIS NIVEAUX

- Internes au service, conçus pour apporter une aide dans la pratique aux médecins ou aux autres intervenants
- A présenter : lors de CHSCT, réunions, formations , informations
- A remettre comme documents AISMT 13 validés par la commission

INTERNES AU SERVICE

- Annuaire des structures d'accueil en addictologie
 - Résumé des recommandations pour les médecins du travail (SFMT agréé par l'HAS-2013)
 - Les chiffres INPES de consommation en milieu professionnel
- (INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé)
- Les signes de repérage de consommations

- Les pathologies professionnelles à différencier
- Les potentialisations des consommations avec les expositions professionnelles
- Un exemple de statistiques sur le centre Pagnol à Aubagne
- Deux mémoires présentés pour l'obtention de la capacité d'Addictologie Clinique et orientés sur la santé au travail
 - Dr Anne PETITJEAN (2012)

Le médecin du travail et les problèmes d'addictions chez les salariés dont il assure la surveillance

- Dr Emma PORTAL (2012)

Consommation de substances psychoactives en milieu de travail

Enquête auprès des médecins de l'AIMSMT 13

DOCUMENTS AISMT 13 VALIDES

- Deux dépliants
 - Conduite à risque et addictions
 - Risque routier et consommations
- Un diptyque de présentation Addictions et service de santé au travail
- Un triptyque :
 - Informations sur les substances psychoactives en milieu de travail
 - Fiche de liaison employeur-médecin
 - Conduite à tenir

A PRESENTER EN REUNIONS

- Plusieurs Power-Points en format modifiable pour que chacun puisse les adapter à ses besoins
- Un document de synthèse du PWP (à remettre en cas de demande)
- Un quizz
- Vidéos sur des simulations d'entretien (mises en ligne par la fondation Addiction Suisse)
- Le terme « Addictions » est souvent utilisé car plus général , mieux compris que les notions consommations de substances psychoactives et plus général

Les addictions

Les substances psychoactives en milieu de travail



“Evidence of Addiction Everywhere” by Lee Weber

Contenu des PWP

- Informations sur les produits
- Informations sur les effets et les potentialisations avec les expositions professionnelles
- *Enjeux psychologiques des addictions*
- Point sur la réglementation
 - Textes
 - Encadrement du dépistage / Règlement intérieur
- Rôle du médecin du travail
- Les axes de prévention
 - information
 - recherche des déterminants professionnels
 - le règlement intérieur
 - protocole d'intervention pour situations dégradées
- *Le Risque Routier*

Pourquoi aborder les enjeux psychologiques?

- *Sensibiliser les salariés qui « banaliseraient » leur consommation*
- *Distinguer les déclencheurs de la consommation au travail (importation vs acquisition vs adaptation)*
- *Comprendre les phénomènes multifactoriels à l'origine de la dépendance (produit + contexte socio-professionnel + facteurs individuels)*
- *Réaffirmer l'importance d'une hygiène de vie et d'une connaissance de soi comme facteur de protection*
- *Présentation de vidéo : différer la satisfaction du désir (test du marshmallow)*

Magali CHEVASSU

POURQUOI ABORDER LE RISQUE ROUTIER

Parce que ce risque est présent dans tout type de métier et son importance est corrélée à la consommation de substances psychoactives

Pour appuyer cette idée il y a une présentation condensée du module risque routier avec notamment :

Quizz sur la route, rappel des règles de sécurité

Effets des produits psychoactifs sur la conduite

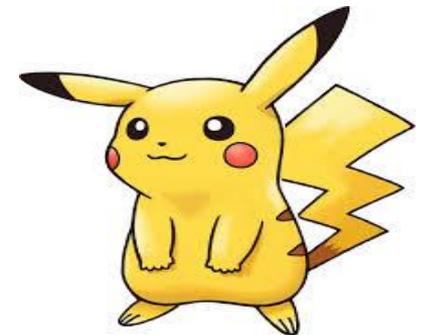
Parcours lunettes – alcool proposé

Le comportement à risque sur la route (test)

Sur risques distracteurs : tabac, psychoactifs, téléphone

Règlementation , pictogrammes

L'animation des deux fiches «addiction- risque routier » en duo apporte une plus value confirmée lors des sensibilisations RR



Chantal BERTIN

Pour être aidé:

Des numéros de téléphone:

- Vie libre: 01 47 39 40 80
- Tabac Info Service: 3989
- Ecoute Alcool: 0 811 91 30 30
- Ecoute Cannabis: 0 811 91 20 20
- Drogues Info Service: 0 800 23 13 13
- Fil Santé Jeunes: 3224

Des sites internet:

- www.ampta.org
- www.drogues.gouv.fr
- www.drogues-info-service.fr
- www.inpes.santé.fr
- www.tabac-info-service.fr
- www.filsantejeunes.com
- www.vielibre.org

CSAPA Arles

Tel: 04.90.93.46.50

CSAPA Aubagne

Dr FONTANARAVA
Tel: 04.42.70.54.30

CSAPA La Ciotat

Tel: 04.42.71.61.72

CSAPA Martignes

Tel: 04.42.81.00.56

A.M.P.T.A

39A rue nationale
13001 Marseille
Tel: 04.91.91.50.52
et 0800.36.54.78

Hôpital NORD

Tel: 04.91.74.41.72

Hôpital Ste Marguerite

Hôpital de jour addictologie
Tel: 04.91.74.40.51

Hôpital d'ALLAUCH

Tel: 04.91.10.46.46

Comportements à risques et addictions

Alcool, cannabis, cocaïne,
médicaments psychotropes...



Effets sur la santé

Le risque d'accident

routier est:

X 2 avec 0,5 g/l d'alcool dans le sang

X 2 avec le cannabis seul

X 14 si alcool + cannabis



Risque d'accident X 5

Si utilisation du téléphone portable
en conduisant

Attention:

Risque d'accident X 4

Si utilisation d'un kit mains libres

Somnolence

Risque d'accident X 8

Il y a la même quantité d'alcool dans
un demi de bière, une coupe de champagne,
un ballon de vin, un verre de pastis...



Consommés au-delà des limites recommandées, 3 verres par jour pour les hommes, 2 pour les femmes,
sont les alcools recommandés en France chaque jour.

Pour rester en bonne santé, diminuez votre consommation.



santé au travail
AIMSMT13
Prévenir les risques professionnels

santé au travail
AIMSMT13
Prévenir les risques professionnels

Prévenir le risque routier

un ensemble de bonnes
conduites



PL- VL - 2 roues

Le risque routier constitue la première cause d'accident mortel dans le monde de l'entreprise.

Dans notre région, les accidents liés à la circulation routière dans le cadre de l'activité professionnelle sont plus nombreux qu'au plan national...



... Alors, changeons de conduite!

- je respecte le code de la route
- j'utilise les équipements de protection (ceinture de sécurité, casque...)
- j'entretiens régulièrement mon véhicule
- je planifie mes déplacements
- je ne téléphone pas en conduisant
- je mange léger
- je ne bois pas d'alcool
- je ne consomme pas de drogues
- je respecte mon temps de sommeil
- je pratique un peu d'exercice physique
- je fais régulièrement contrôler ma vision ...

Ma santé



FOTORESEARCH

Mon alimentation

Elle doit être **équilibrée** afin d'éviter la prise de poids, les maladies cardio-vasculaires (infarctus), le diabète...

→ je varie mes repas, j'évite les excès de charcuterie et les plats en sauce, je limite la consommation de pain et de féculents, je choisis plutôt les légumes verts, les viandes blanches, les poissons et je pense à boire régulièrement.

Les troubles du sommeil

Si je ronfle la nuit et si j'ai des envies irrésistibles de dormir dans la journée, je le signale à mon médecin.

L'alcool

L'alcool perturbe ma vigilance. **L'alcoolémie la plus sûre est l'alcoolémie zéro.**

→ Dans tous les cas, je ne dépasse pas un verre de vin au repas

Le cannabis

Le cannabis est une drogue. Sa consommation entraîne une incapacité à accomplir des tâches multiples simultanément, un allongement des temps de réaction, une perturbation de la vision (surtout de nuit), une réponse détériorée ou inadaptée en situation d'urgence. La durée des effets varie selon les usagers (2 à 7 heures).

Un stress peut entraîner **une réactivation des effets du cannabis plusieurs jours après la consommation.** Il peut être détecté dans les urines plusieurs semaines (jusqu'à 3 mois) après sa consommation.

Les médicaments

Certains médicaments sont **incompatibles** avec la conduite d'un véhicule.

→ je regarde **les pictogrammes** sur la boîte:

	Soyez prudent. Ne pas conduire sans avoir lu la notice	Antalgiques, anti-inflammatoires, certains anti-allergiques, médicaments contre le rhume et contre la toux...
	Soyez très prudent. Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de la santé.	Tranquillisants, anti-dépresseurs, certains anti-allergiques, myorelaxants...
	Attention, danger. Ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin.	Somnifères, certains collyres...



santé  au travail
AISMT 13
Prévenir les risques professionnels

Association Interprofessionnelle
de Santé et Médecine du Travail - AISMT13

Siège social :
7-9 rue Falque - 13006 Marseille
Tél. : 04 91 81 20 29
Fax : 04 91 81 40 84
E-mail: sante-travail@aismt13.fr

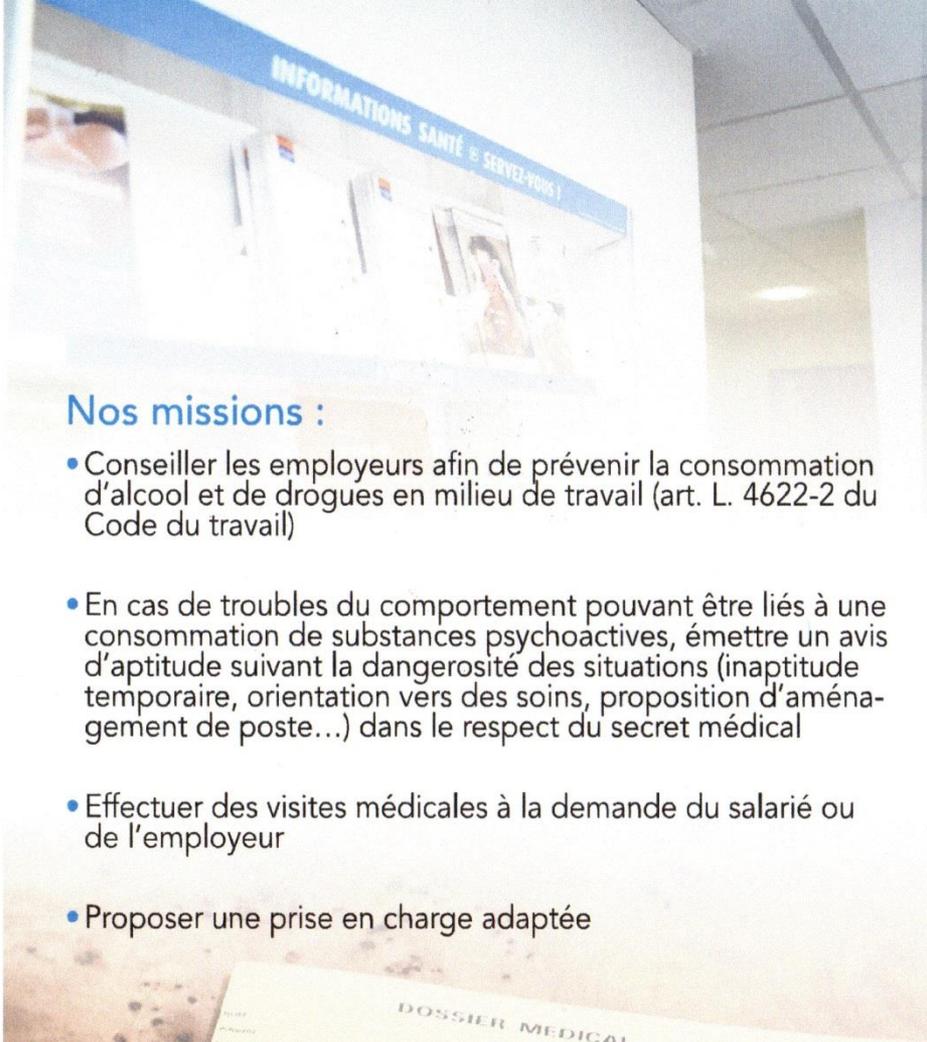
www.aismt13.fr
www.presanse.org



— Votre centre médical —

santé  au travail
AISMT 13
Prévenir les risques professionnels

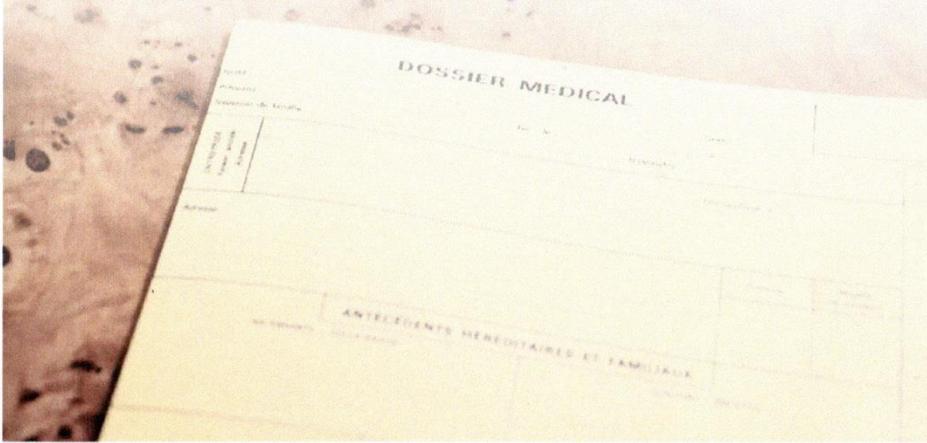
Prévention ^{des}
addictions
en milieu de travail



INFORMATIONS SANTÉ (SERVEZ-VOUS)

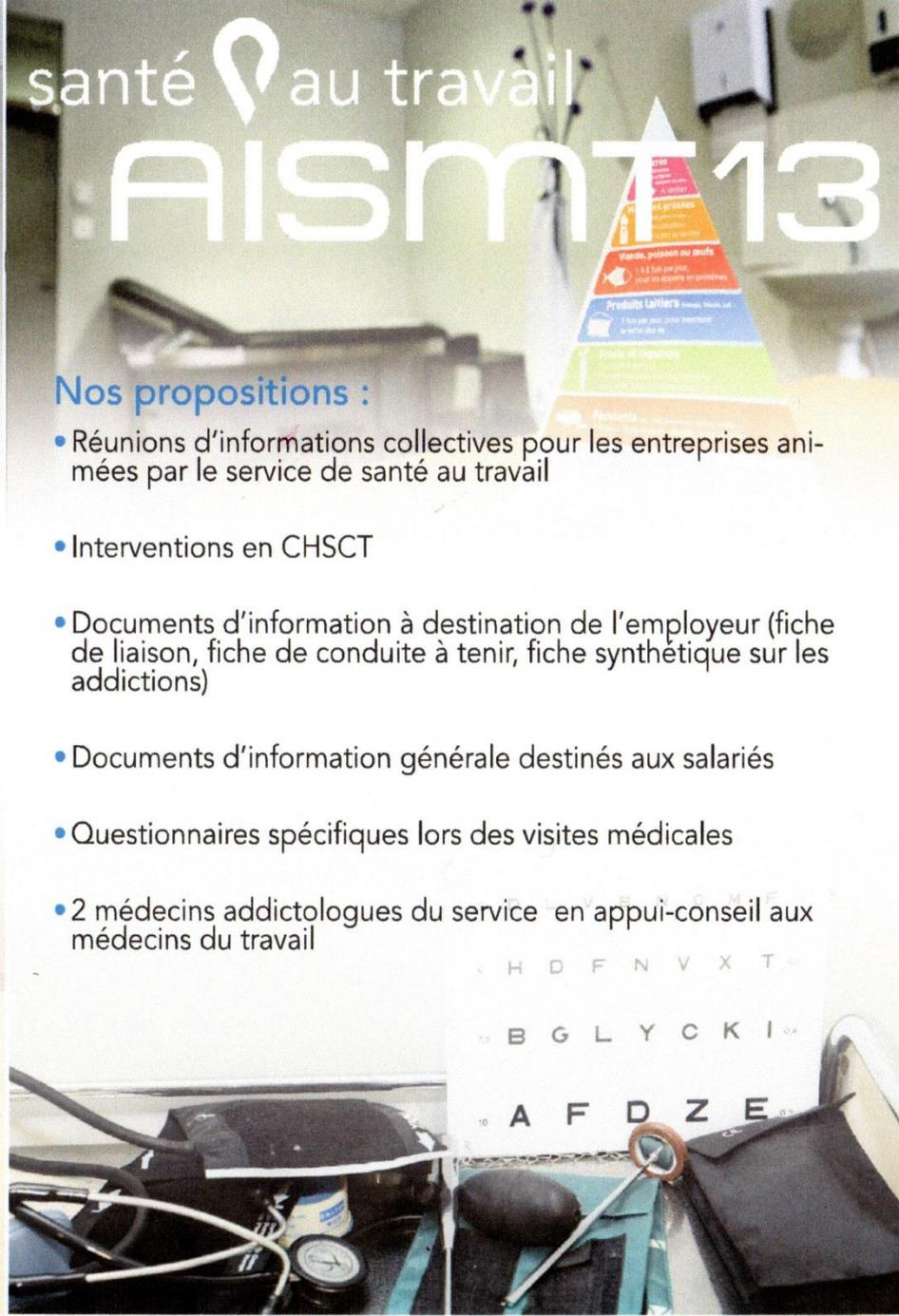
Nos missions :

- Conseiller les employeurs afin de prévenir la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail (art. L. 4622-2 du Code du travail)
- En cas de troubles du comportement pouvant être liés à une consommation de substances psychoactives, émettre un avis d'aptitude suivant la dangerosité des situations (inaptitude temporaire, orientation vers des soins, proposition d'aménagement de poste...) dans le respect du secret médical
- Effectuer des visites médicales à la demande du salarié ou de l'employeur
- Proposer une prise en charge adaptée



DOSSIER MEDICAL

ANTECEDENTS HEREDITAIRES ET FAMILIAUX



santé  au travail
AISMT 13

Nos propositions :

- Réunions d'informations collectives pour les entreprises animées par le service de santé au travail
- Interventions en CHSCT
- Documents d'information à destination de l'employeur (fiche de liaison, fiche de conduite à tenir, fiche synthétique sur les addictions)
- Documents d'information générale destinés aux salariés
- Questionnaires spécifiques lors des visites médicales
- 2 médecins addictologues du service en appui-conseil aux médecins du travail

H D F N V X T

B G L Y C K I

A F D Z E

CONSOMMATIONS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES EN MILIEU DE TRAVAIL

Ce sont des substances qui modifient le comportement et les capacités physiques.

Leur consommation peut avoir des conséquences sur la santé à court ou plus long terme.

Votre service de santé au travail se préoccupe de ce sujet pour différentes raisons :

- Un certain nombre d'accidents du travail sont en lien avec ces consommations
- C'est une des priorités d'action de la réforme 2012 de la médecine du travail
- On constate le développement de polyconsommations de substances diverses licites (alcool, tabac, caféine, médicaments, solvants) ou illicites (cannabis, cocaïne, amphétamines, opiacés)
- Il y a potentialisation de leur nocivité avec certaines substances utilisées au travail
- L'environnement professionnel peut être un facteur la survenue ou le maintien d'une problématique addictive

Nous vous rappelons les aspects législatifs :

- *Alcool et code du travail :*
 - interdiction d'introduire, distribuer des boissons alcoolisées autres que celles prévues (vin, bière, poiré, hydromel)(Art.L232-1)
 - Interdiction d'avantage en nature de boissons alcoolisées (ArtL232-3)
 - Le décret 2014 du 1^{er} juillet 2014 autorise désormais les entreprises à interdire la consommation de toute boisson alcoolisée lorsque la santé ou la sécurité des salariés est en jeu
- *Alcool et code de la route :*
 - Alcoolémie au volant :
 - < 0,5g/l pour les VL ;
 - < 0,2g/l pour le transport en commun
 - < 0,2g/l pour les jeunes conducteurs (décret n°2015-743 du 24 juin 2015)
 - 0,5 à 0,79 g/l, contravention, -6points, amende ;
 - > 0,8 g/l: délit, -6points, suspension du permis, amende, peine de prison
- *Tabac et code de la santé :*
 - interdiction de fumer sur les lieux de travail (Art.R. 3511)
- *Substances illicites :*
 - *le code du travail* n'aborde pas le problème
 - *le code la santé :* interdiction générale de la consommation
 - *le code de la route :* dépistage dans tout type d'accident ou d'infractions, larges peines prévues : 2 ans de prison, 4500 euros d'amende, 3 ans de retrait, annulation, casier judiciaire, 6 points en moins.

Indépendamment à ce qui est prévu par les différents codes, rien ne s'oppose à ce que le chef d'entreprise insère des articles dans le règlement intérieur sous réserve de ne pas contenir de clauses contraires aux lois et règlements ou apportant des restrictions aux droits et libertés individuelles

L'examen médical du médecin de santé au travail a pour finalité de s'assurer que le salarié est médicalement apte au poste de travail

La MILDT : mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies a élaboré un guide pour aider les entreprises dans une politique de prévention, publié le 16/01/2012

www.travailler-mieux.souv.fr www.drogues.souv.fr

FICHE DE LIAISON

- copie à remettre au salarié
- à établir dans le cadre d'un entretien avec le salarié concerné par le cadre ou le supérieur hiérarchique en cas de troubles du comportement d'un salarié possiblement liés à la consommation d'alcool ou de substances psychoactives.
- fiche à transmettre pour information :
 - o au **médecin du travail** (en cas d'absence de contact lors de l'incident le /.... /...)
 - o à la Direction des Ressources Humaines.

IDENTIFICATION

Nom :
Prénom :
service :

DESCRIPTION DU COMPORTEMENT INADAPTE AU TRAVAIL

(présence de plusieurs critères convergents)

- | | |
|---|--|
| - difficulté d'élocution Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - agitation Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - gestes imprécis Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - agressivité Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - propos incohérents Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - somnolence Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - troubles de l'équilibre Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Hallucinations Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - désorientation Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | - Autre Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Observations :

Fréquence des constats :

.....

Conséquences sur le travail :

.....

.....

CONSTAT

Effectué

- le (jour/heure/minutes) :
- lieu (précis) :
- par (nom/prénom/fonction/service) :
- en présence de ...

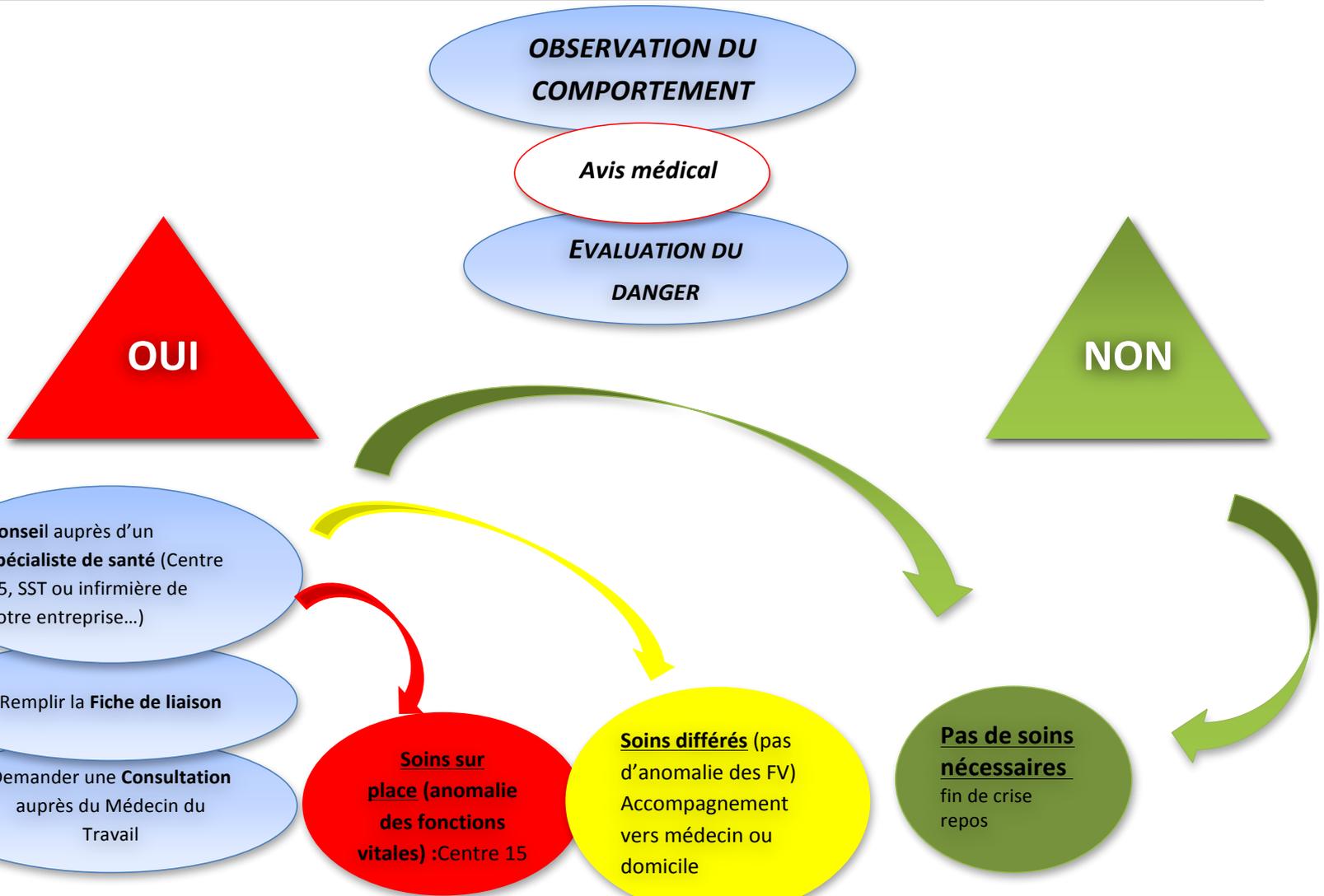
ACCOMPAGNEMENT

- Appel(s)

- SST Infirmière d'entreprise 15 (SAMU) 17 (Police ou gendarmerie) Pompiers
médecin de ville Autre :

- Suites données à l'événement :

CONDUITE A TENIR FACE A UN COMPORTEMENT INADAPTE AU TRAVAIL



DISPONIBILITE DES DOCUMENTS

- Les documents sont accessibles:
 - Sur notre « commun » informatique
 - Auprès des référents
 - Auprès de la personne fonction de « bibliothécaire » et mise en forme

QUESTIONNAIRE ADDICTIONS

- Un questionnaire « addictions »
 - Les résultats au test FACE de repérage des consommations problématiques d'alcool (Fast Alcohol Consumption Evaluation)
- sont accessibles par le glossaire général lors de la visite médicale et permettent de faire des statistiques
- Tabac, alcool, cannabis, médicaments, cigarette électronique, café

UTILISATION DES DOCUMENTS

- Les PWP sont présentés
- Dyptique et triptyque addicto sont donnés systématiquement lors des visites en entreprise par l' AST / Aubagne
- Les médecins se servent des différents éléments (powerpoint , triptyque ...) ou font des actions personnalisées entrant dans le cadre de la fiche et qui sont comptabilisées

SUR LE CENTRE PAGNOL

- Information sur l'alcoolémie (en fonction de la consommation et du poids)

Test FACE à remplir

sont remis à l'accueil par l'assistante

et sont commentés lors de la visite

Les résultats du test et le questionnaire addicto sont intégrés au dossier médical

- RPIB

- Envoi du triptyque aux entreprises par l'AST joint à un mail demandant réponse :

Avez-vous déjà été concerné par cette problématique dans votre entreprise ? ,

Ces documents vous ont-ils apporté une aide ? ,

Souhaiteriez-vous avoir des informations complémentaires ?

AIMSMT 13 DOCUMENT INTERNE AU SERVICE

RESULTATS DE QUESTIONNAIRES ADDICTIONS SUR AUBAGNE 2015

obtenus en se servant des questions addictions sur le glossaire général

- ° TABAC : 0 cigarettes : 54%
<= 10 cig : 27% <= 20cig : 18% >20 cig : 1%
- ° ALCOOL : non : 24%
Faible risque , <21v/sem /H ou 14v/sem/F : 70% Alcoololo dépendant : 0%
Plus de 6 V en une occasion : 6%
- ° CANNABIS : consommation 0 : 92%
Occasionnelle 1à9/an : 2,5% Répétée <10/mois : 2,5%
Régulière 10-20/mois : 1,2% Intensive >20/mois : 1,2% sur
- ° MEDICAMENTS PSYCHOACTIFS : non : 91% oui : 9%
- CIGARETTE ELECTRONIQUE : non : 97% oui : 1,5%
cigarette électronique et tabac : 1,5%
- ° CAFE : non : 27% 1à3/jour : 53% >4/jour :20%

RESULTATS AU TEST FACE (glossaire général)

Le questionnaire FACE est remis à l'arrivée avec une information sur l'alcoolémie ,
commenté pendant la visite médicale ; Sur 521 réponses :

- ° FAIBLE RISQUE Hommes <5 Femmes <4 : 98%
- ° CONSOMMATION A RISQUE H de 5 à 8 F de 4 à 8 : 2%
- ° PROBABLE DEPENDANCE : H et F > 8 : 0%

PRESENTATIONS

INTERENTREPRISES 2016

- 5 « petits déjeuners » addiction sur Marseille , Aubagne , Vitrolles , Arles et Martigues (avec les 3 intervenantes)
- Intervention addicto lors de la réunion thématique annuelle AISMT 13 (octobre), ayant pour thème le risque routier
- Interventions en complément d'actions sur le risque routier

PRESENTATIONS INTRA ENTREPRISES 2016

- SENSIBILISATIONS « ADDICTIONS »
auprès de collectifs de salariés
 - Auprès des entreprises du médecin co-référent, dans le cadre de ses accompagnements
 - En entreprises, tous secteurs géographiques confondus, par la psychologue co-référente
- SENSIBILISATIONS CROISEES « RISQUE ROUTIER/ADDICTIONS »
Des jeux de rôle sont organisés pour les dirigeants par M.CHEVASSU (psychologue)

ACTIONS SPECIFIQUES

- **Permanences d'écoute**

Mises en place depuis octobre : 1/2 journée par mois : permanences addicto-risque routier destinées aux médecins , à leurs entreprises

Dr A.PETITJEAN C.BERTIN

- Participation en tant que : adhérente à la Fédération Addiction et membre du réseau Drogue et Travail aux **Journées de la FA** (06/2016 à Marseille)

Dans un atelier (Notre entreprise psychoactive) avec le but de faire rapprocher les secteurs soins et travail (plan santé-travail)

PLAN SANTE TRAVAIL 2016-2020

L'objectif opérationnel 6 du PST 3 indique de :

- Renforcer la transversalité entre les institutions de la santé au travail et de la santé publique
- Articuler leurs ressources
- Pour promouvoir un environnement au travail plus favorable
- Notamment en ce qui concerne les pratiques addictives

MERCI DE VOTRE ATTENTION

